

A l'heure actuelle, nous affectons beaucoup d'argent aux méthodes de recherche et de conservation en haute mer, pour ce qui est de l'industrie de nos poissons de fond. Le *A. T. Cameron*, navire de recherches de 177 pieds cherche à découvrir de nouvelles régions pour notre flotte qui s'occupe des poissons de fond. Bien que je m'intéresse de très près à tous les aspects du progrès de nos pêches, je signale que toute nouvelle région découverte par le *Cameron* ne sera utile, à l'avenir, que si nos navires sont plus gros que ceux que nous avons à l'heure actuelle.

Nos efforts visant à conserver le petit poisson, en établissant des règlements sur la grandeur des mailles de filets, sont également douteux vu que les pêcheurs canadiens estiment de plus en plus que ces règlements ne sont pas suivis par les pêcheurs des autres pays.

A l'appui de cette affirmation, j'aimerais citer une liste de prix tirés du *Chronicle Herald* de la semaine dernière. Ce sont là les prix de la morue à Boston. On y vend les grosses morues à 5c. la livre, les morues moyennes à 5.75c. la livre, et les petites morues, soit celles de 2 livres et demie et moins, à 5.95c. la livre. On attache plus de valeur aux petits poissons.

Vu que nous sommes incapables d'appliquer des mesures de conservation au delà de trois milles de nos côtes, j'exhorte le gouvernement à s'occuper davantage de faire progresser nos industries de mollusques et de crustacés de même que les pêches aux poissons de fond qui relèvent du gouvernement canadien.

Je note, par exemple, que le montant affecté cette année aux recherches sur les pêcheries n'est que de \$25,000, comme l'année précédente, tandis que le montant relatif à la construction de navires du ministère a été porté de \$200,000 à \$980,000. Pour les raisons que j'ai données, j'estime qu'une plus grande part de cet argent aurait dû être affectée aux recherches sur les pêcheries.

Afin de favoriser ces améliorations et de prévoir une zone à cette fin, je dis au gouvernement qu'il devrait songer à fixer des lignes de démarcation à partir du cap Sainte-Marie, près de Mateghan, et au delà de l'île Grand-Manan jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, de façon à placer la baie de Fundy dans la catégorie des eaux territoriales où la pêche n'est permise qu'aux navires immatriculés au Canada.

On devrait tirer une ligne de démarcation analogue entre Cap-Nord, dans le Cap-Breton, et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, de façon à placer le golfe Saint-Laurent dans la catégorie des eaux territoriales, afin de délimiter une région où le gouvernement fédéral

imposerait et réglerait des mesures de conservation à l'égard des testacés et des poissons de fond, ce qui assurerait un revenu aux pêcheurs du Cap-Breton, de l'île du Prince-Édouard, de la côte gaspésienne, des îles de la Madeleine, et d'un secteur du littoral terre-neuvien, qui se livrent à la pêche côtière.

Je ne pense pas que pareille initiative puisse susciter de graves critiques sur le plan international: le Canada est bordé par trois vastes océans, soit l'Atlantique, à l'est, le Pacifique, à l'ouest, et l'Arctique, au nord, et son littoral s'étend sur un parcours global d'environ 60,000 milles, où d'autres pays jouissent de droits de pêche illimités. En outre, elle ne changerait rien à la situation des pays qui s'adonnent intensivement à la pêche sur les bancs de notre littoral oriental.

Cependant, dans les régions que j'ai mentionnées, en bordure de la ligne de démarcation qui délimiterait une petite mer territoriale, bien des villages dépendent avant tout de la pêche pour leur subsistance. Nous pourrions, dans ces régions, appliquer les mesures de conservation qui s'imposent et aider à remettre sur pied notre industrie des testacés, ce qui aurait de profondes répercussions non seulement sur l'économie des provinces de l'Atlantique mais sur celle de tout le Canada.

Pour revenir à la pisciculture, je crois que la pêche sportive est de plus en plus en vogue près des régions urbaines, où il serait possible en outre de développer la pêche commerciale. La question, je pense, a été discutée à la quatorzième assemblée du comité canadien de recherches sur les pêches d'eau douce, tenue sous les auspices du Conseil de recherches sur les pêcheries. J'estime qu'on devrait favoriser davantage, au Canada, l'aménagement de parcs-réservoirs et la gestion des pêcheries.

Il existe à l'heure actuelle des milliers de parcs-réservoirs; la plupart sont dans le Québec et en Ontario, bien qu'il y en ait quelques-uns dans les provinces Maritimes. Il y en a même un dans ma circonscription, près de Lunenburg. Le principal produit de ces fermes piscicoles est la truite. L'utilisation croissante des eaux naturelles et la vogue de la pêche sportive créent au Canada une situation favorable à la multiplication des parcs-réservoirs. De plus, le marché de la truite arc-en-ciel et de la truite de ruisseau est à la hausse, et nous en importons actuellement du Japon et du Danemark en quantités croissantes. A l'heure actuelle, un paquet de dix onces de truite arc-en-ciel emballé au Danemark se vend 57c. au détail, à Ottawa.

Je prétends que des Canadiens énergiques pourraient se tailler une place dans ce commerce, et j'exhorte le ministère des Pêcheries